

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

NOUVEAU REGLEMENT POUR LE « PROGRAMME FACADE »

(107-2025)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°56-2023 du 12 juin 2023, le conseil municipal avait approuvé la convention entre la commune d'Arreau et la Fondation du Patrimoine afin d'établir un partenariat solide pour renforcer l'opération façade en collaboration avec la Région Occitanie. Ce programme façade était sur une durée de 2 ans, à savoir 2023 et 2024. Cette opération a permis de faire rénover huit façades au centre du village.

La commune souhaite prolonger cette opération de façon autonome afin d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation et de mise en valeur des façades. Pour ce faire, la commune doit mettre en place un nouveau règlement précisant la nature des travaux éligibles aux aides. Il sera notamment rajouté la restauration ou le remplacement des menuiseries extérieures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le nouveau règlement pour le « Programme Façade ».

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau